

NOTE D'INFORMATION

FCP CAPITAL EQUILIBRE

Nature juridique
FCP

Société de gestion
BMCE CAPITAL GESTION

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX


Ikhliss METTOUI
Directeur Gestion d'actifs
et protection de l'épargne

Conformément aux dispositions de l'article 49 de la loi n° 03-25 relative aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP26109 en date du 21/05/2026.

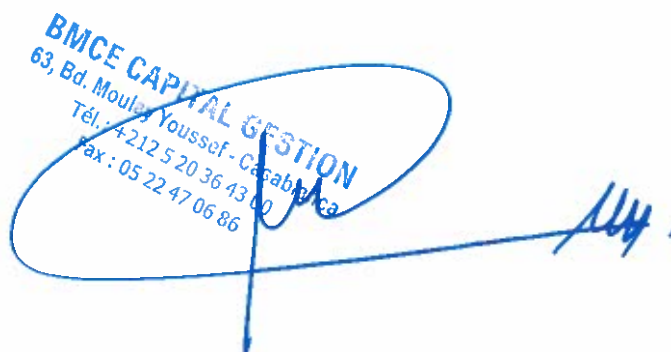


ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **BMCE CAPITAL GESTION**, sise à **63, Bd Moulay Youssef, Casablanca**, représentée par **Monsieur Ahmed ALAMI HASSANI** en sa qualité de **Directeur Général**, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

BMCE CAPITAL GESTION
63, Bd. Moulay Youssef - Casablanca
Tél. : 4 212 5 20 36 43 00
Fax : 05 22 47 06 86



AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.



I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : FCP CAPITAL EQUILIBRE
- Nature juridique : FCP
- Code Maroclear : MA0000037020
- Date et référence de l'agrément : 11/03/2026, GP26033
- Date de création : 24/02/2010
- Siège social : 63, Bd Moulay Youssef, Casablanca
- Durée de vie : 99 ans
- Exercice social : 1^{er} octobre au 30 septembre
- Apport initial : 1.000.000 de dirhams
- Valeur liquidative d'origine : 1.000 dirhams
- Société de gestion : BMCE CAPITAL GESTION
- Etablissement dépositaire : BANK OF AFRICA, sis à 140, Avenue Hassan II – Tour BMCE 4ème étage, Casablanca, représenté par Mme Badia BELALIA et M. Ali FASSI Fihri
- Commercialisateur :

Etablissement commercialisateur	Responsable à contacter	Téléphone
BMCE Capital Gestion	Conseillers en investissement	05 22 47 08 47

- Commissaire aux comptes : A.SAAIDI & Associés représenté par Mme. Bahaa SAAIDI

II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : Diversifié.
- Indice de référence : 75% MBI Global (calculé par BMCE Capital) + 25% MASI RB (calculé et publié par la Bourse de Casablanca).
- Objectifs de gestion : L'objectif du fonds est d'offrir au promoteur un placement valorisant son patrimoine à moyen et long terme, en procédant à des arbitrages entre le marché actions et le marché de la dette, tout en adoptant une gestion prudente et sélective d'actions et de titres de créances. Le fonds vise à procurer une performance optimale par rapport à son indice de référence.

- Stratégie d'investissement :

Le fonds investira son actif en actions, en certificats d'investissement et en droits d'attribution ou de souscription cotés à la Bourse de Casablanca ou sur tout marché réglementé en fonctionnement régulier et ouvert au public, ainsi qu'en titres de créances, sans que l'investissement en actions, en certificats d'investissement et en droits d'attribution ou de souscription, ne soit nul ni qu'il atteigne 60% de ses actifs hors titres d'OPCVM « Actions » et liquidité, et sans que l'investissement en titres de créances ne soit nul ni qu'il atteigne 90% de ses actifs hors titres d'OPCVM « Obligations », créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidité.

Par ailleurs, le fonds investira en fonction des opportunités de marché, au maximum 10% de son actif net, en placements à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

L'univers d'investissement du FCP Capital Equilibre est constitué des :

- Actions, certificats d'investissement et droits d'attribution ou de souscription détachés d'actions et certificats d'investissement, inscrits à la cote de la Bourse de Casablanca ou sur tout autre marché réglementé ouvert au public ;
- Titres de créances négociables ;
- Titres de créances émis ou garantis par l'Etat ;
- Obligations ;
- Titres d'Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), à hauteur de 40% au maximum de l'actif net du fonds ;
- Titres d'Organismes de Placement Collectif en Capital (OPCC) ;
- Titres de Fonds de Placement Collectif en Titrisation (FPCT) ;
- Placements en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur ;
- Dépôts à terme, conformément à la réglementation en vigueur.

Outre les obligations ordinaires, le fonds pourra également investir une partie de ses actifs dans des obligations hybrides, telles que les obligations subordonnées assorties d'option de rachat, les obligations convertibles, les obligations assorties de mécanismes d'absorption des pertes et d'annulation de paiement des coupons, etc.

Aussi, le fonds pourra réaliser des opérations de prêt/emprunt de titres et des opérations de prise et de mise en pension.

- Durée de placement recommandée : 3 ans.
- Souscripteurs concernés : Mutuelle d'Assurances des Transporteurs Unis.



III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **05/11/2010.**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Hebdomadaire. Elle est calculée tous les vendredi, ou si celui-ci est férié, le premier jour ouvré suivant.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative et des commissions de souscription et de rachat : **La valeur liquidative ainsi que les commissions de souscription et de rachat de parts seront affichées dans les locaux de la société de gestion et diffusées sur son site internet le premier jour ouvré suivant leur détermination. Elles seront également publiées, une fois par semaine, dans un journal d'annonces légales.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : Les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : **Les demandes de souscription et de rachat sont reçues auprès de la société de gestion au plus tard le jeudi avant 16h 00, pour être exécutées sur la base de la valeur liquidative du FCP Capital Equilibre du vendredi ou du jour ouvré suivant si ce dernier est férié.**
- Affectation des résultats : **Mixte. Les sommes distribuables sont entièrement ou partiellement distribuées ou capitalisées selon la décision annuelle du promoteur du fonds « MATU », laquelle est actée par le conseil d'administration de la société de gestion et matérialisée par un PV.**

En cas de mise en paiement des sommes distribuables, celle-ci doit intervenir dans un délai maximum de six mois suivant la clôture de l'exercice du FCP.

Les intérêts sur titres de créances seront comptabilisés selon la méthode dite des coupons encaissés.

L'entité en charge de la distribution des résultats est BMCE Capital Solutions chargée de gérer la conservation des titres ainsi que les activités middle et back office pour le compte de Bank of Africa, établissement dépositaire du fonds. Son siège est situé à Casa Business Towers, Avenue Main Street, Casa Anfa, Casablanca (Tel : 05 20 47 63 30).

L'entité en charge de l'information et du suivi de la distribution aux souscripteurs est BMCE Capital Gestion, société de gestion du fonds. Son siège est situé au 63, Bd Moulay Youssef, Casablanca (Tel : 05 20 36 43 00).

- Régime fiscal : Le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le Code Général des Impôts.



IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
 - Commission de souscription maximale :
 - Les commissions de souscription s'élèvent à 3% HT maximum des montants souscrits.
 - Commission de rachat maximale :
 - Les commissions de rachat s'élèvent à 1,5% HT maximum des montants rachetés.
 - Cas d'exonération :
 - Les souscriptions et rachats réalisés lors d'opérations de rachat/souscription devant être effectuées simultanément sur la base d'une même valeur liquidative et pour un volume de transaction de solde nul ne seront pas soumis aux commissions précitées.
- Frais de gestion :
 - Le taux des frais de gestion maximum est de 2% HT l'an. Les frais de gestion devant être encourus par le FCP sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative, sur la base de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'OPCVM, gérés par BMCE Capital Gestion, détenues en portefeuille. Ils sont réglés à la fin de chaque trimestre. Ces frais couvrent les charges suivantes :

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
(1) Commission AMMC	0,025 % HT
(2) Commission Dépositaire	10% HT maximum des FDG hors AMMC
(3) Maroclear (Commission de gestion du compte émission) - annuel	3.600 DH HT
(4) Maroclear (Droit d'admission) - trimestriel	Selon les dispositions de la grille tarifaire en vigueur.
(5) Commissaire aux Comptes	18.000 DH HT
(6) Frais Publications	Selon les tarifs de publications
Prestation de BMCE Capital Gestion	Frais de gestion - (1) - (2) - (3) - (4) - (5) - (6)